

CORONAVIRUS COVID-19

LES MESURES DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE EN RÉGION

(250 MILLIONS D'EUROS MOBILISÉS
DANS LE FONDS NATIONAL DE SOLIDARITÉ DE L'ÉTAT)

Parce que toutes les régions françaises sont touchées par le Covid-19, ce sont toutes les entreprises qui sont contraintes de ralentir, voire d'arrêter leur activité. Pour éviter au maximum les difficultés économiques et financières et in fine des conséquences sur l'emploi, toutes les régions se mobilisent pour soutenir les entreprises du territoire.

> **Tout savoir sur les mesures prises par le gouvernement**

En soutien aux entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire, le Haut-Commissariat à l'ESS et à l'Innovation Sociale présente une **synthèse recensant toutes les mesures et informations utiles**, partagé quotidiennement sur le **Twitter de Christophe Itier** et **Thibaut Guilly**.

- Chaque jour les nouvelles mesures d'accompagnement ;
- Tous les dispositifs de soutien aux entreprises et aux salariés.
- des infos et liens utiles

Avec le Premier Ministre, le Ministre de l'Economie, le Ministre du Budget, la Ministre du Travail et la Ministre en charge des relations avec le territoire, les régions ont unanimement accepté de participer au **fonds national de solidarité à hauteur de 250 millions d'euros**, comme cela leur a été demandé par le Gouvernement.

Pour les Régions, cheffes de file du développement économique, c'est l'engagement de leur solidarité totale vis-à-vis des indépendants et des plus petites entreprises.

Découvrez les mesures phares prises dans chaque région et les contacts qui pourront aider votre entreprise à surmonter la crise.

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La Région mise sur **un plan à 600 millions d'euros, dont 252 millions de soutien direct.**

Pour le mois de mars, la Région devrait verser **114 millions d'euros au titre du fonds de solidarité.**

Dans l'immédiat, elle injecte **50 millions d'euros à destination des entreprises et de ses partenaires** en doublant le montant des avances sur les marchés publics et les avances sur subventions, en accélérant ses paiements à ses fournisseurs tout suspendant ses demandes de règlement.

Elle met également sur la table **88 millions d'euros à destination de différentes filières :**

- 3 millions d'euros pour les **entreprises situées dans des foyers de contamination**, comme à la Balme-de-Sillingy en Haute-Savoie ;
- 15 millions d'euros pour les **entreprises du bâtiment** impactées par l'arrêt des chantiers que la région a décidé de suspendre ;
- 20 millions d'euros pour soutenir la **filiale régionale des transports** (300 entreprises concernées par la suspension des transports scolaires ou interurbains) ;
- 20 millions d'euros pour les **entreprises du tourisme et de l'hébergement** (avec un co-financement espéré des collectivités locales) ;
- 15 millions d'euros pour les **acteurs de l'événementiel** et autant pour les **acteurs de la culture.**

En complément, la Région suspend les remboursements des prêts régionaux (règlement sans pénalité et sans intérêt), la perception des loyers dus à l'institution (20 millions d'euros) et le développement des Prêts Région Auvergne-Rhône-Alpes avec Bpifrance et le réseau des établissements bancaires, sur le modèle du prêt initié par la Région avec la Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes à destination des artisans et des commerçants.

La Région a ouvert un numéro vert unique Etat-Région, gratuit, afin d'assurer une information globale, coordonnée et continue aux entreprises. Ce numéro unique, complémentaire et articulé avec ceux des CCI et des CMA, vise à recueillir les demandes des chefs d'entreprise, informer sur les dispositifs de l'Etat et de la Région et orienter vers l'ensemble des acteurs Etat et Région, susceptibles de répondre aux entreprises. Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 : 0 805 38 38 69.

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

En débloquant 9 M€, la Région est à l'initiative d'un dispositif d'aide de 81 millions d'euros pour la trésorerie des entreprises, cela au travers de trois dispositifs : la garantie, le prêt rebond et le différé de remboursement.

En outre, la Région a annoncé :

- L'activation du **plan de continuité total pour le paiement des entreprises** ;
- L'**annulation des pénalités de retard** aux entreprises dans le cadre des marchés publics ;
- Un travail en cours sur des **mesures d'aides à la relocalisation.**



Par ailleurs, la Région Bourgogne-Franche-Comté maintiendra un **soutien aux manifestations annulées** et travaille sur un dispositif d'**aides spécifiques en direction des secteurs de l'insertion, des associations, du monde de la culture et l'Economie Sociale et Solidaire** :

- Versement de 1 500 euros à plus de 20 000 entrepreneurs du territoire fragilisés par la baisse de leur activité ;
- Participation à hauteur de 10 millions d'euros au fonds de l'Etat.

Enfin la Présidente de Région a décidé de **maintenir la rémunération des demandeurs d'emplois entrés en formation régionale**, en cas de suspension de celle-ci.

BRETAGNE

La Région Bretagne va mobiliser **103,8 millions d'euros pour l'emploi, la vie associative, la formation et les transports** sur son territoire.

Pour protéger et pérenniser l'activité de tous ces acteurs, la Région s'engage :

- Créer d'un fonds exceptionnel pour la vie associative de **5 millions d'euros** pour soutenir les structures ;
- Maintien du soutien financier de la Région envers les associations impactées financièrement par des annulations de manifestations ou de projets (25 M€ estimés) ;
- Prorogation des conventions qui financent une action reportée du fait de l'épidémie ;
- Soutien à l'activité des entreprises.

L'objectif est de faciliter l'accès des entreprises au crédit tout en préservant leur trésorerie.

La Région soutient à hauteur de **10,5 millions d'euros les TPE, micro-entreprises, artisans et commerçants** au travers du Fonds national de solidarité d'un milliard d'euros mis en place par le gouvernement.

Par ailleurs, la Région a annoncé :

- La création d'un « **prêt rebond** » à taux zéro, compris entre 10 000 et 200 000 € (enveloppe de 5 M€), en direction des PME bretonnes de plus d'un an qui font face à des difficultés conjoncturelles.
- La mobilisation du **fonds régional de garantie** (Région et BPI France) pour permettre un accès élargi au crédit des entreprises en besoin de trésorerie pour un montant évalué à 100 M€.
- Le **versement anticipé des avances remboursables déjà votées**, et jusqu'à 90% de leur montant, à leurs bénéficiaires (associations de l'économie sociale et solidaire, organismes d'enseignement supérieur et de la recherche et agriculteurs inclus), équivalant à environ 50 M€ injectés dans l'économie.

La **suspension des remboursements d'avances remboursables** accordées aux entreprises et associations du 15 mars à la fin septembre. Cette mesure équivaut à une facilitation de trésorerie évaluée à 6,8 M€.

- Le **soutien au secteur de la pêche** via une aide de 150 000 € versée à l'Association des Acheteurs des Produits de la Pêche (ABAPP) pour permettre de cautionner ou garantir 10 M€ à ses adhérents.

CENTRE-VAL DE LOIRE

La Région a mis en place les actions suivantes afin de soutenir l'économie :

- **Doublement du fonds de prévention** pour les entreprises en difficulté à 2M€-Augmentation du plafond pour les garanties de prêts bancaires octroyées par Bpi à 80% et facilitation de l'accès à ce fonds-Simplification de l'accès au prêt croissance TPE ;



- **Accélération du paiement pour les fournisseurs et prestataires de la Région.** Des actions sont par ailleurs prévues pour les secteurs du tourisme, de la formation, de la culture et du sport: maintien du soutien en cas d'évènements annulés, accélération du versement des subventions, allongement de la période pour le cachet des intermittents...)

Retrouvez les informations détaillées par département sur le site web de l'agence [Dev'up](#).

La Région Centre-Val de Loire se mobilise très fortement pour soutenir le secteur de l'Economie Sociale Solidaire. Dans ce cadre, France Active a proposé la création d'un nouvel outil financier : **LE CONTRAT D'APPORT ASSOCIATIF REBOND (CARE)** qui sera abondé par la Région Centre-Val de Loire.

- > Toutes les informations sur le [Contrat d'Apport Associatif Rebond](#)
- > [Demande de Financements CARE](#)

CORSE

Afin de simplifier l'accès à ces mesures, le Préfet de Corse, en liaison avec le Président de l'Exécutif de la Collectivité de Corse et l'ensemble des acteurs économiques régionaux, a constitué et activé une Cellule d'appui et d'action aux entreprises impactées par le Coronavirus.

Cette cellule, sous l'égide du SGAC, est composée de la DRFiP, la DIRECCTE, la Banque de France, l'ADEC, la CCI de Corse, la CRMA, la BPI, la CADEC et l'URSSAF. Les entreprises disposeront ainsi d'une structure animée par la DIRECCTE, à même de répondre aux difficultés qu'elles rencontrent.

En pratique, pour actionner la cellule, les entreprises peuvent d'ores et déjà [télécharger la fiche de déclaration de difficultés](#) et la retourner complétée par mail à corse.continue-eco@direccte.gouv.fr ou marie-francoise.baldacci@direccte.gouv.fr.

Côté CCI, vous pouvez être accompagné par :

- AJACCIO : appuiconseil@sudcorse.cci.fr
- BASTIA : e.martelli@ccihc.fr

GRAND EST

La Région Grand Est en partenariat avec la BPI France, et les agences de développement économique, mobilise 25 millions d'euroset proposent les aides suivantes :

- un **Prêt rebond**, à effet immédiat, pour soutenir les entreprises en difficultés conjoncturelles liées à une baisse d'activité ou à une perte de chiffre d'affaires (rupture de la chaîne d'approvisionnement, diminution d'activité, annulation d'évènement, etc.) et leur permettre de contribuer au maintien de leur trésorerie pendant la période de crise. La Région mobilisera au total **15 millions d'euros**.
- un **Pacte de relocalisation** pour encourager, aider et accompagner les entreprises qui souhaitent rapatrier une partie de leur chaîne d'approvisionnement en région, en France ou en Europe. Cette mesure permettra de réduire la vulnérabilité des entreprises dont la chaîne d'approvisionnement dépend en partie de fournisseurs asiatiques, tout en réduisant leur impact carbone.

Deux volets dans ce Pacte de relocalisation seront mis en place dès le mois d'avril :

- un **accompagnement** via les agences de développement économique du territoire et des prestataires externes (aide à l'analyse des enjeux, à l'identification des fournisseurs potentiels et aux modalités de validation de ces fournisseurs),
- un **financement** pour aider ces entreprises à absorber les coûts liés à cette opération de relocalisation.

Par ailleurs, la Ville de Strasbourg a ouvert un guichet unique pour les entreprises strasbourgeoises.

HAUTS-DE-FRANCE

La Région Hauts-de-France a été l'une des premières gravement touchées par le COVID-19. C'est aussi l'une des premières à avoir pris des mesures pour garantir la sécurité financière de ses entreprises.

La Région a annoncé dès le 12 mars la mobilisation de **50 millions d'euros** pour aider artisans, commerçants et entreprises à travers un fonds de 1er secours. Grâce à cette mesure, **il sera possible pour les entreprises de rembourser sur six années, de façon à avoir des petites mensualités, et de n'avoir à rembourser la toute première de ces échéances qu'au bout de 6 mois, à un taux de 0%**. Ce fonds permettra également le doublement des capacités de garanties bancaires.

N'hésitez pas à poser toutes vos questions par mail à entreprises@hautsdefrance.fr ou par téléphone au 03.74.27.00.27

ILE DE FRANCE

Dans le cadre du fonds de solidarité national, aux côtés de l'Etat, la Région Île-de-France apporte **76 M€ aux entreprises**.

Parallèlement, la Région a annoncé un plan d'urgence pour les PME:

- **Délais de paiement réduits** à moins de 30 jours ;
- **700 M€ de nouveaux prêts bancaires garantis par BPI France** (capacité totale portée à 1 Mds) à 80% jusqu'à 6M€ sur 7 ans.
- **Elargissement du dispositif Back'up Prévention** (prêt BPI couplé à un prêt bancaire de 35 à 400 k€) à toutes les PME qui anticipent une chute d'au moins 20% de leur chiffre d'affaires et bonification du taux d'intérêt (porté à 0% contre 3,8% aujourd'hui). Pack relocalisation avec soutien aux filières qui souhaiteraient rapatrier tout ou partie de leur activité (accompagnement personnalisé, appui à la recherche de sites en Île-de-France, assistance au recrutement, mobilisation de financements via les aides régionales PM'up et Innov'up).
- **Annulation des pénalités pour les fournisseurs** en cas de défaillance.

Par ailleurs, la Région apporte un soutien aux professionnels de la culture avec un fonds d'urgence de 10 M€ pour le spectacle vivant, dont les modalités seront précisées avec les professionnels du secteur.

La Région Ile de France a mis en place 4 cellules d'urgences, qui concernent les :

- Entreprises : covid-19-aidesauxentreprises@iledefrance.fr
- Personnels de santé : covid-19-sante@iledefrance.fr
- Associations sociales : covid-19-solidarites@iledefrance.fr
- Associations culturelles : covid-19-culture@iledefrance.fr

La région Ile-de-France a également annoncé la mise en place d'un fonds d'aide d'urgence de **10 millions d'euros pour le spectacle vivant**, calibré en concertation avec les professionnels du secteur.

Par ailleurs, pour soutenir les nombreuses entreprises de son territoire l'intercommunalité **Est Ensemble** fait un geste sur la commande publique :

- l'accélération du paiement des prestations
- la généralisation des paiements d'acomptes
- la suspension des pénalités de retard, paiement d'un minima pour les marchés à bons de commande

Il s'agit aussi de maintenir « autant que possible le rythme de lancement des nouveaux marchés pour garantir l'activité des entreprises ». L'intercommunalité, qui accueille une cinquantaine de jeunes entreprises au sein de sa pépinière Atrium et de la maison Revel, annonce notamment la suspension des loyers et charges pour les entreprises.



FOCUS VILLE DE PARIS :

La Ville de Paris a également mis en place des mesures spécifiques à destination des entreprises :

- Le **gel des loyers perçus par la Ville et par ses bailleurs** (RIVP, Paris Habitat OPH, Elogie-SIEMP, SEMAEST) auprès des acteurs économiques et associatifs qui font l'objet d'une fermeture par arrêté ministériel ;
- Le **gel des droits de terrasse, étalages et devantures** pour les acteurs qui font l'objet d'une fermeture par arrêté ministériel ;
- Le **gel des redevances perçues par la Ville au titre de l'occupation de son espace public** pour les activités économiques et associatives qui font l'objet d'une fermeture par arrêté ministériel ;
- Le **soutien à la trésorerie de l'ensemble de ses cocontractants** : accélération des délais de paiement pour les marchés publics et accompagnement de nos partenaires contractuels.

MAYOTTE

Mayotte a mis en place d'une **cellule d'urgence** pour que les entreprises mahoraises puissent bénéficier du dispositif national d'aides.

La **CCI Mayotte** a également réactivé sa plateforme pour faire l'intermédiaire entre les entreprises et l'administration.

NORMANDIE

La Région Normandie participe à hauteur de **10,5 millions d'euros** (soit 21 millions d'euros au total, l'effort portant sur 2 mois) à l'effort collectif des régions pour le fonds national d'aide aux entreprises.

De plus, la Région a créé ou adapté plusieurs dispositifs exceptionnels :

- Le **Prêt COVID 19-Trésorerie** : Mobilisation d'une aide à la trésorerie en contrepartie d'un prêt bancaire remboursable sur 4 ans avec un différé de 1 an. Cet outil majeur **s'adresse aux entreprises de toute taille**. 10 millions d'euros supplémentaires sont prévus par la Région pour alimenter ce dispositif qui puisera, par ailleurs, dans les crédits initialement prévus (environ 40 millions d'euros) pour les dispositifs régionaux classiques, comme les « Impulsions » ;
- Le **Fond Régional de Garantie** : Opéré via BPI, ce Fond permet normalement d'obtenir une garantie à hauteur de 70 % (dans la limite de 714 000 euros, dont la moitié Région) du financement sollicité pour un projet auprès des banques par une PME normande. Il a été décidé d'augmenter ce plafond de garantie à 90 % sur tous les nouveaux prêts (pour un prêt accordé de 3 à 7 ans) ;
- Le **Prêt Croissance TPE** qui sera désormais accessible aux entreprises ne pouvant justifier de 3 ans d'existence.

Par ailleurs, pour pallier aux manques du dispositif mis en place par l'État dans le cadre du fond de solidarité national (FNS), la Région Normandie travaille sur un **fond de solidarité régional** qui permettra aux entreprises normandes d'être soutenue plus fortement encore pour passer cette période sans activité et de rebondir dans les meilleures conditions à la sortie de crise.

Enfin, la Région Normandie a décidé du **report de six mois les échéances des créances régionales sur le remboursement des aides économiques de la Région** (dispositifs « Impulsions » et « ARME »). Plus de 600 entreprises seront bénéficiaires de cette décision qui représente un effort de 12 millions d'euros pour la Région.

NOUVELLE-AQUITAINE

La Région a annoncé un fonds de **50 millions d'euros** pour soutenir les très petites entreprises, les acteurs associatifs, culturels et sportifs et octroyer des prêts d'urgence aux entreprises de toutes tailles.

Sur les 50 millions débloqués par le conseil régional :

- **20 millions d'euros** iront abonder le fonds de solidarité des régions, qui s'élève à 250 millions d'euros. Ce fonds de solidarité concerne les très petites entreprises avec un chiffre d'affaires de moins de 250.000 € qui pourront bénéficier d'une aide forfaitaire de 1.500 € si leur chiffre d'affaires a chuté d'au moins 70 % entre mars 2019 et mars 2020. La Région plaide d'ailleurs pour retenir un seuil plus souple autour de -50 %.
- **5 millions d'euros** spécifiquement fléchés vers le secteur associatif, en particulier culturel et sportif, et les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), particulièrement dynamiques en Nouvelle-Aquitaine. Un soutien sous forme d'intervention à 50% de l'assiette, et de subventions allant de 1500 à 20 000 euros.
- **10 millions d'euros** iront abonder les prêts rebonds gérés par la Banque Publique d'investissement (BPI France). Ils permettent avec un fort effet levier d'améliorer rapidement la trésorerie des entreprises.
- **15 millions d'euros** financeront des prêts de la Région aux entreprises non éligibles aux prêts rebonds.

A plus long terme, le président du conseil régional appelle à relocaliser la production des équipements et biens de santé stratégiques.

Il sera prochainement possible de déposer sa demande d'aide :

sur une plateforme en ligne commune Etat Région - ouverte au plus tard le 1er avril - pour les aides aux TPE

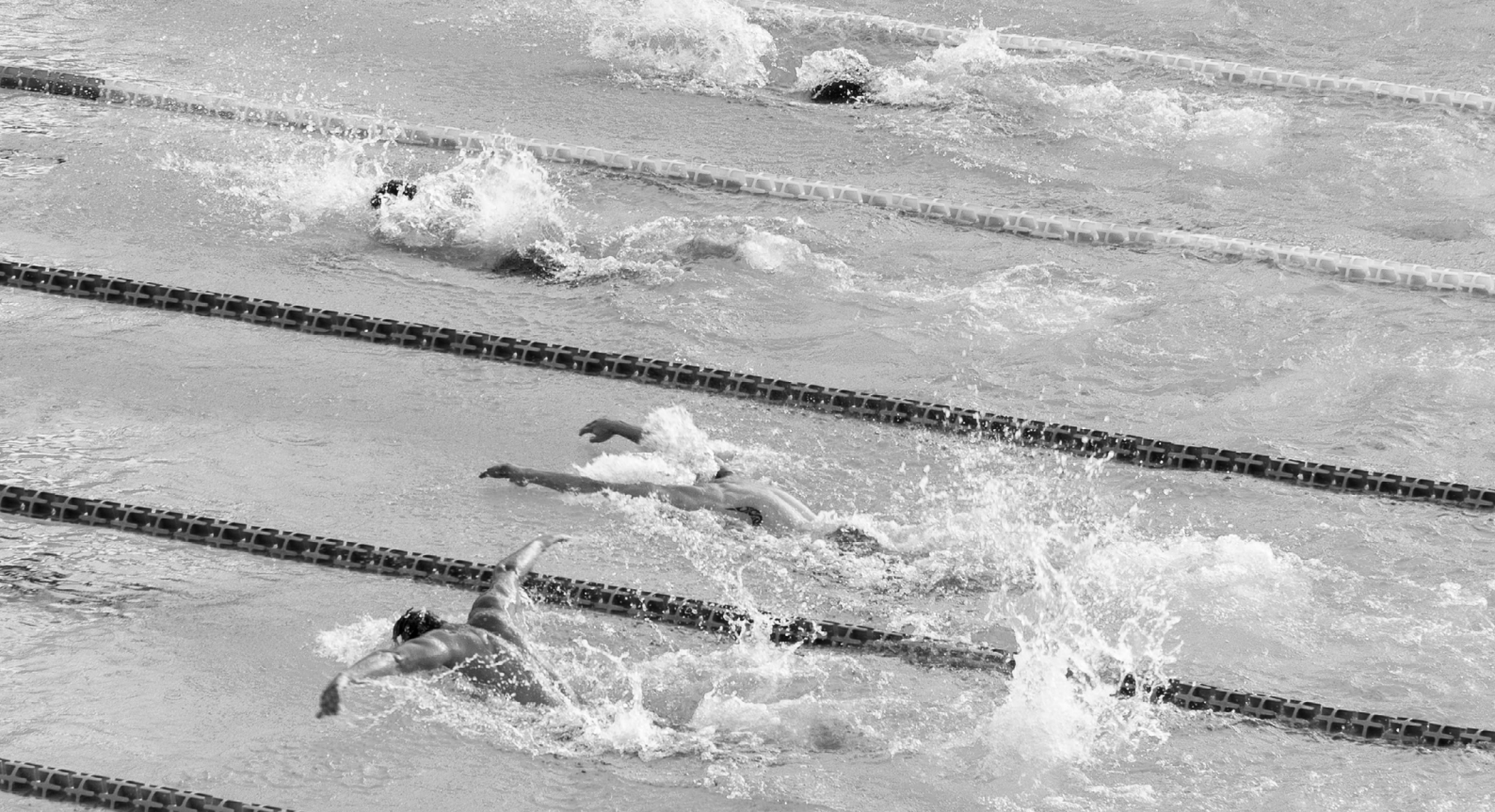
via le Guide des aides de la Région pour les aides aux autres entreprises et aux associations, après le 6 avril.

OCCITANIE

La Région Occitanie a décidé d'engager pour le moment **64 millions d'euros** pour ses entreprises :

- **25 millions d'euros pour alimenter le fonds de 250 millions d'euros de l'Etat.**
 - **13 millions d'euros de prêt de trésorerie.** Destiné aux TPE/PME et en partenariat avec BPI France, ce fonds de garantie de la Région permet à ces petites structures d'obtenir des prêts de trésorerie allant de 10 000 à 300 000 euros. Cette aide régionale devrait permettre aux entreprises d'Occitanie de décrocher pour quelque 100 millions de prêts. Parallèlement, deux ans de différé pour les prêts rebond sont actés.
- Par ailleurs, la Région garantit aussi la continuité de tous les paiements aux entreprises au titre du plan de continuité.

- **10 millions d'euros au Fonds pour les entreprises** (de plus de 10 salariés) en difficulté.
- La région Occitanie propose **un plan « Former plutôt que licencier »** pour permettre aux entreprises bénéficiant du chômage partiel de s'inscrire dans un plan de formation afin d'alléger les charges salariales et conserver les compétences. Ce plan est abondé de 4M€.



- **7 millions d'euros de remboursements reportés.** La suspension de l'ensemble des remboursements d'avance accordés pour une durée de six mois sera effective à compter du 1er avril

- **Un Fonds de secours de 5 M€** à destination des secteurs associatif, culturel, sportif, à l'économie sociale et solidaire et à la politique de la Ville. Plusieurs métropoles et communautés d'agglomérations de la région seront également mobilisées dans le cadre de ce fonds de secours dans les prochains jours.

Un autre fonds, dit « d'urgence », abondé majoritairement par la Région Occitanie mais complété par les autres collectivités (Toulouse Métropole et Conseils départementaux), va être mis en place dans les jours à venir. Le Conseil Régional détaille toutes ses mesures au sein d'une rubrique spéciale sur son site internet.

A noter : la Région a également décidé l'exonération de loyers pour les 3 pépinières en gestion régionale : à Montauban, Martres-Tolosane et Réalis à Montpellier.

PAYS DE LA LOIRE

Un fonds d'aide a été mis en place par la Région Pays de la Loire pour les entreprises et les associations: **25 millions d'euros immédiatement disponibles à travers les dispositifs régionaux déjà existants et 25 millions d'euros de crédits supplémentaires**, dont deux millions en faveur du tissu associatif, sportif et culturel dans le cadre d'un plan d'urgence.

Parmi les mesures annoncées par la Région, 2 concernent directement l'ESS:

Mesure n°1 : Création de « Pays de la Loire Urgence solidarité », un dispositif régional de 6 M € de subvention de trésorerie. Destiné aux artisans, commerçants, traiteurs, restaurateurs, TPE et entreprises de l'économie sociale et solidaire, ce dispositif permet aux entreprises connaissant des difficultés de trésorerie de bénéficier d'une subvention.

Mesure n°2: 2 M€ d'euros avec le nouveau dispositif Pays de la Loire Fonds d'Urgence Événements, destiné à toutes les associations organisatrices d'évènements culturels et sportifs, ce fonds d'urgence vise à venir en aide aux structures organisatrices d'évènements associatifs, culturels et sportifs, durement touchés par l'annulation ou la baisse de fréquentation des événements ; avec un plafond de subvention de 30 000 €.

Ce fonds est complété par **un effort régional de 2,3 M €** (maintien des subventions versées pour des manifestations finalement annulées, et renforcement de dispositifs actuels), portant à 4,3 M € le soutien financier régional global pour les associations organisatrices d'évènements culturels et sportifs.

- **La CRESS des Pays de la Loire** met en place un dispositif de gestion de la crise du coronavirus. Pour cela, une seule adresse mail : ess-corona-virus@cress-pdl.org
- **La DIRECCTE des Pays de la Loire** met quotidiennement à jour toutes les informations utiles aux entreprises sur son site, n'hésitez pas à le consulter régulièrement.

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

La Région Paca prévoit des mesures essentiellement financières pour soutenir ses entreprises :

- La **création d'un fonds de garantie abondé à 5 M€** par la région qui couvrira 80% des prêts de trésorerie accordés par les banques ;
- La **mise en place d'un fonds d'urgence dédié aux secteurs très impactés** (tourisme, culture, sport, PME industrielles en priorité) **pour des prêts compris entre 20k€ et 50k€ avec un différé de 18 mois**. Cet outil est destiné aux entreprises qui subiront une perte de chiffre d'affaires d'au moins 30 % sur deux mois à compter de la date de dépôt du dossier ;
- La création d'un **outil de prêt compris entre 3 et 10 000€**, dédié aux entreprises du secteur de l'artisanat de bouche et de la restauration ;
- Enfin, la Région pourrait mobiliser son **Fonds d'investissement pour les entreprises régionales (FIER)**.

Aussi, face à l'épidémie du coronavirus COVID-19, **le Conseil Régional de l'ordre des experts-comptables PACA** aide ses entreprises à mettre en place les mesures de soutien immédiates aux entreprises. Retrouvez le compte-rendu de la réunion de coordination des principales institutions économiques avec la préfecture.

De même, **l'URSSAF PACA** a mis en place une cellule de gestion de crise pour permettre à toutes les entreprises et travailleurs indépendants de trouver une solution à leur situation : Octroi de délais de paiement (échelonnement de paiements) et possibilité de report d'échéance notamment. Une messagerie unique a été créée à cet effet: gestionde-crise.paca@urssaf.fr, ainsi qu'un numéro de téléphone dédié : 04 94 41 87 54.

Des webinaires sont organisés par plusieurs acteurs pour répondre à vos questions. C'est notamment le cas du Ministère du Travail, de La France Une Chance et du Conseil de l'Inclusion dans l'Emploi qui, sur le même modèle que ceux de mercredi et vendredi, vous donneront la possibilité de poser vos questions en ligne lundi 23/03 à 14h puis à 15h30. Nombre de places limitées, inscription obligatoire.

LA RÉUNION

La Région Réunion va débloquer plus de **50 millions d'€** pour accompagner aux mieux les entreprises avec plusieurs niveaux d'interventions :

- La participation de la Région Réunion au **Fonds de Solidarité Nationale** : FSN
- La création d'un **Fonds de Solidarité Réunionnaise** : FSR. A l'image de celui mis en place par la Collectivité Régionale lors de la crise des gilets jaunes, ce fonds très simple et rapide à mobiliser permettra aux TPE de la Réunion de disposer d'une subvention allant de 1.000 à 2.500€ en fonction de leur tranche de chiffre d'affaires. L'ensemble du dispositif sera dématérialisé et géré directement par la Direction des Affaires Économiques à la Région. Il est cumulable avec le dispositif du Fonds de Solidarité Nationale FSN, afin de permettre aux entreprises concernées de disposer très rapidement d'une enveloppe globale comprise entre 2.500 et 4.000€.
- Le renforcement par la Région du **Fonds de Garantie à la Trésorerie de BPI France**. Ce fonds a pour vocation de garantir les opérations de renforcement de la structure financière des PME, notamment par consolidation à moyen terme des concours bancaires à court terme. Pour les projets de renforcement de la trésorerie, la garantie sera portée à 90% par BPI France pour les prêts moyens longs termes des TPE et PME, contre 70% actuellement. Par mobilisation des fonds FEDER, la Région entend apporter le complément de 10% pour garantir à 100% les concours bancaires de trésorerie.
- La création d'un **Fonds de Rebond Région** – BPI France, pour renforcer la trésorerie (hors opération de création, de transmission) des entreprises



Le référent unique de la DIRECCTE de votre région

- Auvergne-Rhône-Alpes : ara.redressementproductif@direccte.gouv.fr 04 72 68 29 69
- Bourgogne-Franche-Comté : bfc.continuite-eco@direccte.gouv.fr 03 80 76 29 38
- Bretagne : bretag.continuite-eco@direccte.gouv.fr 02 99 12 21 44
- Centre Val-de-Loire : centre.continuite-eco@direccte.gouv.fr 02 38 77 69 74
- Corse : corse.continuite-eco@direccte.gouv.fr 04 95 23 90 14
ou marie-francoise.baldacci@direccte.gouv.fr
- Grand Est : ge.pole3E@direccte.gouv.fr 03 69 20 99 29
- Hauts-de-France : hdf.continuite-eco@direccte.gouv.fr 03 28 16 46 88
- Ile-de-France : idf.continuite-eco@direccte.gouv.fr 01 70 96 14 15
- Normandie : norm.continuite-eco@direccte.gouv.fr 02 32 76 16 60
- Nouvelle-Aquitaine : na.gestion-crise@direccte.gouv.fr 05 56 99 96 50
- Occitanie : oc.continuite-eco@direccte.gouv.fr 05 62 89 83 72
- Pays de la Loire : pays-de-la-loire@direccte.gouv.fr 02 53 46 79 69
- Provence Alpes-Côte-d'Azur : paca.continuite-eco@direccte.gouv.fr 04 86 67 32 86
- Mayotte : dominique.grancher@dieccte.gouv.fr 02 69 61 93 40
- Guadeloupe : 971.gestion-crise@dieccte.gouv.fr 05 90 80 50 50
- Réunion : 974.pole3e@dieccte.gouv.fr 02 62 940 707
- Martinique : dd-972.direction@dieccte.gouv.fr 05 96 44 20 00
- Guyane : dd-973.direction@dieccte.gouv.fr 05 94 29 53 53

Le référent unique des CCI et CMA

- CCI France : entreprises-coronavirus@ccifrance.fr 01 44 45 38 62
- CMA France : InfoCovid19@cma-france.fr 01 44 43 43 85

Par ailleurs, l'ensemble du **réseau des CRESS** est mobilisé pour vous aider dans vos démarches.

Les Régions Auvergne Rhône-Alpes, Corse ainsi que les Départements et Régions d'Outre-Mer devraient préciser les mesures de soutien aux entreprises de leur territoire dans les prochains jours.